

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 23 octobre 2023 - 1 €

N° 54

Polémique

Le footballeur Karim Benzema, meilleur buteur français de l'histoire de la Ligue des champions, entre autres records, né à Lyon en 1987, de nationalité française et aussi algérienne, a posté un message sur X le 15 octobre, pour exprimer « *ses prières pour les habitants de Gaza victimes une fois de plus de ces bombardements injustes qui n'épargnent ni femmes ni enfants* ».

Il a été mis en cause par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin sur CNews, pour son absence de message de compassion pour les victimes israéliennes. Le ministre l'a accusé d'être en lien avec les Frères musulmans, dont le Hamas est une branche.

L'avocat du footballeur a annoncé un dépôt de plainte en diffamation, estimant qu'il y avait une confusion avec le wahhabisme officiel de l'Arabie saoudite, où réside Benzema car il a été recruté par le club d'Al-Ittihad. En Arabie saoudite, comme en Égypte et dans les Émirats arabes unis ou en Syrie, mais aussi en Russie ou en Autriche, les Frères musulmans sont interdits, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas dans la législation française. Gérald Darmanin a dit qu'il retirerait ses propos si le footballeur était capable de pleurer sur l'assassinat du professeur de français d'Arras par un jeune radicalisé. Plusieurs personnalités à droite et à gauche ont trouvé cette polémique dérisoire.

Frédéric Aimard



Violence ordinaire

Le ministre de l'Intérieur semble avoir fait du footballeur Karim Benzema son principal adversaire, l'accusant sur CNews d'être en lien « *notoire* » avec le groupe islamiste des Frères musulmans. Cette guéguerre ne semble pas améliorer la situation sécuritaire du pays, alors que son homologue belge à la Justice, Vincent van Quickenborne, a présenté sa démission le 20 octobre, quatre jours après l'attentat qui a coûté la vie à deux Suédois à Bruxelles. La veille, jour de l'enterrement

du professeur assassiné Dominique Bernard, des milliers de personnes pro-Palestine étaient rassemblées sur la place parisienne de la République avec l'incantation « *Allahou Akbar* », la forêt de drapeaux palestiniens et turcs étant agrémentée de tags antisémites sur des façades d'immeubles.

L'exécration de la présence juive en Palestine inspirait ces manifestants et non la défense d'une solution au conflit israélo-palestinien. On ne peut se dissimuler qu'il s'agit alors d'une apologie du terrorisme par le biais d'un soutien public aux « combattants » du Hamas. En outre, la France reste à la

merci de nouveaux actes individuels, comme celui de ce jeune homme radicalisé de 18 ans mis en examen et écroué le 20 octobre en Alsace pour

SOMMAIRE

P. 1 : Polémique. - Violence ordinaire. - P. 2 : Électricité. - Crise viticole. P. 3 : Lectures. P. 4 : Punaises et DDT. P. 5 : Paradis fiscal ? - P. 6 : Désinformation. P. 7 : Le combat du pape François. P. 8 : La sonde Parker Solar Probe P. 9 P. 10 : Maurice Barrès. P. 12 Théâtre : Les yeux grand ouverts. Lettres : Deux énigmes policières.

■ **Terrorisme** : 7 alertes à la bombe ont perturbé les visites du château de Versailles en 8 jours. D'autres lieux publics et écoles ont été victimes du même phénomène qui a donné lieu à une trentaine d'enquêtes judiciaires. Les auteurs ont des profils très divers, parfois de simples collégiens ou des dérangés mentaux. Polémique :

■ **Bourse** : La société française de biotechnologie Abivax, déjà cotée à la Bourse de Paris, est entrée au Nasdaq, la Bourse de New York, en octobre. Elle pourrait y lever 250 000 millions de dollars pour développer un médicament prometteur contre la rectocolite hémorragique.

■ **Paiements** : Une panne chez le prestataire informatique Worldline a bloqué les paiements par cartes bancaires dans de nombreux magasins parisiens le samedi après-midi 21 octobre.

■ **Justice** : La composition de la Cour de Justice de la République a été publiée le 18 octobre. Danièle Obono, députée La France insoumise est juge titulaire, alors que le ministre de l'Intérieur et l'association Jeunesse française juive la poursuivent en justice pour « apologie du terrorisme », pour des propos favorables au Hamas.

■ **Écologisme** : Une manifestation contre la construction de l'autoroute A69, les 21 au 22 octobre, mobilisant entre quatre (selon la préfecture) et dix (selon les organisateurs) mille personnes près du village de Saïx (Tarn) à l'Est de Castres, a dégénéré le dimanche après-midi en affronte-

un projet terroriste.

Pendant ce temps, les polémiques hexagonales sur ce que représente le Hamas divisent de plus en plus la Nupes, où les prises de position de LFI suscitent une abondance de rejets. Du coup, la rédaction de *Charlie Hebdo* a dû justifier la publication d'un dessin de Danièle Obono, passionaria attitrée des Insoumis qui n'a pas supporté le procédé ; l'hebdomadaire a alors rappelé qu'elle pouvait être « caricaturée comme n'importe quelle autre personnalité publique » et que « l'accusation de racisme est devenue une réaction pavlovienne pour une gauche en perdition ». Cela montre qu'il faudra analyser les répercussions de ces événements sur la société française à un moment où toute tension est ressentie avec davantage d'intensité à cause des émeutes urbaines de l'été, alors que personne, notamment au gouvernement, ne se soucie de vraiment les analyser.

La violence sévit partout. Certains estiment devoir se faire justice, tels ces 300 viticulteurs qui, le 19 octobre au péage du Boulou, ont bloqué les camions transportant du vin et des produits agricoles espagnols qu'ils ont en grande partie détruits à cause d'une concurrence jugée déloyale. D'autres plient bagage, tel ce propriétaire d'un McDo à Toulouse, où presque plus personne ne vient à cause de la proximité de dealers. De même, dans la banlieue lyonnaise ont été interpellés plusieurs jeunes auteurs d'une fusillade dans le cadre d'une guerre des gangs.

Dans le registre sordide, on recherche à Lille un Ivoirien de 17 ans accusé d'avoir égorgé une femme de 68 ans

à son domicile. À Nantes, on a arrêté un clandestin guinéen soupçonné d'au moins trois tentatives de viols. À Argenteuil, Samir B. a été maîtrisé par le service de sécurité d'un hôpital après avoir violé deux femmes de 93 et 95 ans.

Jean-Gabriel Delacour

Électricité

Après des mois de négociations, les États membres de l'Union européenne ont conclu le 17 octobre un accord sur la réforme du marché de l'électricité. L'Élysée a salué une « *grande victoire française* » car cet accord devrait entraîner une réduction de la facture des citoyens français et des entreprises. Alors que les prix actuels sont soumis à de forts mouvements de hausses et de baisses spéculatives, le gouvernement français devrait pouvoir réguler les prix de l'électricité produite sur le sol français et contrôler plus particulièrement les tarifs de l'électricité produite par les centrales nucléaires.

L'accord européen prévoit en effet que l'État pourra signer des contrats à prix fixes garantis, proches du coût de production, à EDF. L'entreprise nationale recevrait une compensation si les cours tombaient trop bas, et rembourserait l'État si les prix montaient trop haut. C'est ainsi que les usagers français seraient protégés.

Il faut en effet employer le conditionnel car l'accord conclu par les vingt-sept États doit être approuvé par le Parlement européen. De plus, les contrats entre les États et les producteurs d'énergie (ou Contrats pour la Différence, CfD) sont

soumis au sacro-saint principe de concurrence. Il est précisé que les contrats CfD devront être conçus « de manière à garantir que la répartition des revenus entre les entreprises ne crée pas de distorsions indues de la concurrence et des échanges sur le marché intérieur ».

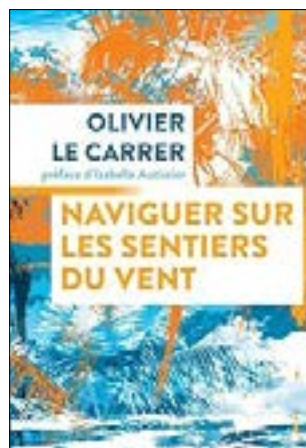
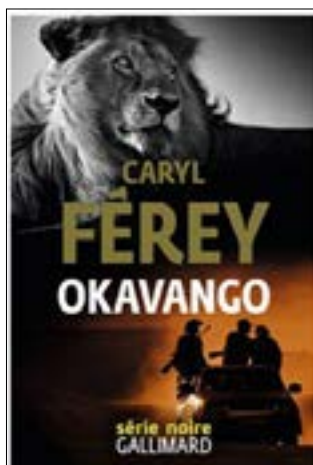
Par ces termes empreints d'élégance technocratique et de délicate obscurité, l'Allemagne qui redoute EDF cherche à limiter au maximum l'effet des prix de vente de l'électricité française sur son économie. Comment ? Jusqu'où ? Nul n'en sait rien pour le moment mais il est certain que des discussions d'une haute technicité vont se tenir loin des regards, dans les bureaux et les couloirs de la Commission européenne. Au gouvernement d'en informer le Parlement et les Français. Il serait sage pour l'Élysée de ne pas vendre la peau de l'ours - par contrats CfD - avant de l'avoir terrassé.

Claudine Uzerche

Crise viticole

Qu'on se le dise ! Le torchon brûle entre les vignerons français du Languedoc-Roussillon et la filière viticole espagnole. Près de quatre cents producteurs français se sont mobilisés le jeudi 19 octobre. Venus de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, ils ont improvisé durant trois heures un barrage filtre sur l'autoroute A9. Leur but : constater d'éventuelles importations de vin espagnol en France. Les manifestants ont ainsi détruit le chargement de deux camions en provenance d'Espagne ainsi qu'une cargaison de

Suite en page 4.



POLAR

Le retour du Scorpion

Après nous avoir transportés en Argentine et en Sibérie, Caryl Férey nous emporte en Afrique, de la Namibie au cœur du Botswana, près du fleuve Okavango. Dans cette vaste région, des sanctuaires ont été créés pour sauvegarder la faune locale. Dans la réserve de Wild Bunch, administrée par l'ancien diamantaire John Latham et son adjoint N/Kon, membre de l'ethnie San, des meurtres d'autochtones et des massacres de rhinocéros et d'éléphants témoignent de la présence d'un groupe de braconniers conduit par « Le Scorpion », un mercenaire sans pitié. Les trophées, cornes et défenses, valent une fortune en Asie. Solanah et Seth, deux rangers, mènent une enquête où il risquerait leur peau à chaque instant.

« Okavango », Caryl Férey, Gallimard, série noire, 528 p., 21 €.

ROMAN

Au bord du gouffre

Rien ne va dans la vie d'Ève, vingt-six ans. Son existence n'est qu'une suite de pertes. Perte d'êtres chers : sa mère, sa meilleure amie. Perte de son travail de serveuse dans un bar suite à un scandale. Diplômée en histoire de l'art à Oxford, elle vit chez des amis. Il y a pourtant un moment où elle se détend. Chaque semaine, elle va dans une galerie londonienne et reste en admiration devant Suzon, la serveuse de Un bar aux Folies Bergères de Manet mais le tableau

part, direction Paris. La critique d'art Chloë Ashby dresse le portrait d'une jeune fille minée par la culpabilité. Le salut pourrait venir de Max qui lui trouve un nouvel emploi, en plus de ses prestations de modèle vivant dans une école d'art. Encore faut-il qu'Ève surmonte les traumatismes du passé.

« Peinture fraîche », Chloë Ashby, Quai Voltaire, 368 p., 24 €.

NATURE

L'aventurier et la mer

Navigateur et journaliste, Olivier Le Carrer connaît le monde de la voile comme personne. Il a parcouru tous les océans, de la Bretagne à la Polynésie. Son livre, préfacé par Isabelle Attias, rend hommage aux aventuriers qui ont dédié leur vie à la mer : James Cook étonné par les connaissances maritimes de Tupaia, son accompagnateur tahitien, la pianiste Nicole van de Kerchove qui se passionne pour la voile au fil de ses rencontres, et sa boussole Bernard Moitessier. La mer, c'est l'occasion de rencontrer d'autres peuples, de voir de nouveaux rivages, de suivre les étoiles, de voguer avec les dauphins, de se confronter aux forces de la nature qui nous rappellent notre humble condition humaine.

« Naviguer sur les sentiers du vent », Olivier Le Carrer, Actes Sud, coll. Voix de la Terre, 240 p., 22 €.

REVUE

L'origine du temps

Jusqu'à sa mort, Stephen Hawking (1942-2018) n'a cessé de percer le mystère des premiers instants de l'univers.

La revue Sciences et Avenir a interrogé son collaborateur, Thomas Herzog, professeur à l'Université catholique de Louvain, sur sa nouvelle théorie décrivant l'émergence des lois physiques et du temps.

Autres sujets abordés : le grand défi des batteries au lithium, l'impact des chaussures sur le mal de dos, les secrets de la chamane de Bad Dürrenberg...

« L'origine du temps », Sciences et Avenir/La Recherche, octobre 2023, 5,30 €. En kiosque.

Catherine PAUCHET

Amis lecteurs de la NF. Il serait temps de vous (ré)abonner !

Abonnement :

1 an = 20 euros
à l'ordre de **Spfc-Acjp**.
Paiement
par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/28o3eq3Re7R-Sc3C000>

Merci de me signaler également par mail, votre réabonnement
frederic.aimard@gmail.com

La Nation Française

directeur de la publication :

Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acjp

60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson
Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire

FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

ments violents avec la police au lieu-dit La Crémade que certains militants tentaient de transformer en ZAD.

■ **Rugby à XV :** En demi-finale du Mondial, les All Blacks néo-zélandais ont écrasé (44-6) les Pumas argentins au Stade de France à Saint-Denis le 20 octobre. Les Spingboks sud-africains ont battu (16-15) les Anglais le 21 octobre au même endroit où aura lieu la finale entre Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud le 28 octobre.

■ **Automobile :** Stellantis a cédé ses trois usines en Chine à Dongfeng son partenaire chinois, pour 220 millions d'euros. Dongfeng continuera à produire et commercialiser des véhicules Citroën et Peugeot. Le déficit commercial automobile français, qui pourrait atteindre cette année les 20 milliards d'euros, alourdit le déficit du commerce extérieur de la France (plus de 160 milliards d'euros).

■ **Restauration :** Dans un entretien accordé le 22 octobre au nouveau journal La Tribune-dimanche, la ministre du Commerce Olivia Grégoire a annoncé qu'au plus tard en 2025 tout plat non « fait maison » (c'est-à-dire sur place à partir de produits crus) devra être signalé sur les cartes des 175 000 restaurants de France.

■ **Disparition :** Le diplomate et journaliste Bertrand Fessard de Foucault est mort le 8 octobre à Surzur (Morbihan) à l'âge de 80 ans.

tomates de même origine. Une opération escargot s'en est ensuivie qui s'est terminée devant le centre des impôts de Narbonne (Aude).

Ce mouvement de colère est la conséquence directe des aléas climatique (dont la sécheresse de ces derniers mois) qui ont affecté la région durant ces quatre dernières années, supprimant presque toute visibilité quant à la pérennité des exploitations viticoles du Roussillon. Cette situation tendue entraîne une incompréhension croissante vis-à-vis des importations de vins étrangers, à commencer par ceux venus de l'Espagne voisine. L'an dernier, la France a importé plus de six millions d'hectolitres de vin selon les chiffres de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV).

Jérôme Besnard

Punaises et DDT

Depuis le début des années 1990, la France et, plus largement, l'Europe, font face à une recrudescence des punaises de lit, pointait en 2015 un rapport du Centre national d'expertise sur les vecteurs (CNEV) – un organisme sous la tutelle des ministères de la Santé et de l'Agriculture, en place de 2011 à 2016. « Depuis les années 1990, la punaise de lit a réémergé dans notre quotidien », confirme un avis rendu en juillet dernier par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Car ces bestioles avaient bel et bien disparu durant les décennies suivant la Seconde Guerre mondiale. Comment ?

La réponse tient en trois lettres : DDT. Pulvérisé en grande quantité à l'intérieur des maisons, le Diphenyle-Trichloro-Ethane, premier insecticide de synthèse véritablement efficace, avait permis d'éradiquer les punaises du monde occidental à partir des années 1950, alors que les pays communistes étaient toujours en proie à une épidémie généralisée. Malgré son utilité et son innocuité pour l'homme, ce produit a été banni dans les années soixante-dix sous la pression du lobby écologiste. L'histoire de cette interdiction démarre à la parution en 1962 de « *Silent Spring* » (« *Printemps silencieux* »), ouvrage de Rachel Carson, une romancière aujourd'hui considérée comme pionnière de l'écologie politique. Extinction de la biodiversité, développement des cancers, hausse de l'infertilité...

Cet essai brosse un portrait catastrophiste, presque biblique, des conséquences de l'utilisation du DDT. Faisant l'effet d'une bombe, il aboutit 10 ans plus tard, en 1972, à la proscription de la substance par l'Agence pour la protection de l'environnement américaine. Une décision également adoptée par la France, le reste de l'Europe et la vaste majorité des pays du monde, dont les effets conduiront à un désastre sanitaire.

En dehors du retour des punaises de lit, le bannissement de cet insecticide s'est en effet accompagné d'un autre fléau : une hausse majeure du paludisme, maladie infectieuse parmi les plus meurtrières du XX^e siècle. À partir des années 1960, grâce au DDT, la malaria avait été complètement éliminée dans 11 pays, dont

les États-Unis. En Grèce, l'épidémie avait pris fin en l'espace d'une seule année. Au Népal, avant que l'épannage ne commence dans les années 1960, plus de deux millions de Népalais, principalement des enfants, souffraient de cette affection. En 1969, ce nombre a été réduit à 2 500.

En Inde, entre 1952 et 1961, de 75 millions de cas, ce chiffre chute aux environs de 50 000, avant de remonter à 6 millions à la fin des années soixante-dix en raison de l'impossibilité de recourir au DDT. Même scénario au Sri Lanka, qui comptait auparavant 2,8 millions de malades : le paludisme avait pratiquement disparu pour mieux revenir en force dès que le produit a cessé d'être utilisé (un demi-million de victimes en 1969). L'interdiction de cet insecticide a donc bien conduit à un vrai massacre.

Cette réalité est cependant contestée par certaines associations écologistes et quelques médias, à l'instar du journaliste du *Monde* Stéphane Foucart, qui n'hésite pas à dénoncer une « légende forgée et diffusée par les milieux néoconservateurs américains ». Selon lui, « le DDT a progressivement perdu du terrain dans la lutte anti-vectorielle depuis les années 1970 pour la principale raison de l'apparition, dans certaines régions, de résistances des anophèles à cet insecticide », reprenant ainsi à son compte les déclarations de Greenpeace.

Pourtant, comme l'écrit l'Association française pour l'information scientifique (AFIS), si quelques résistances sont identifiées, le produit n'est pas pour autant inefficace. Une thèse

étayée par l'OMS en 2006, qui à partir de cette date, va de nouveau recommander l'usage du DDT au motif que la pulvérisation de DDT à l'intérieur des habitations n'est dangereuse ni pour l'homme ni pour la faune et la flore : « *Malgré des décennies d'application intensive et généralisée, des niveaux significatifs de résistance ont été limités à certaines espèces de vecteurs et à certaines régions géographiques. Mais depuis que l'utilisation du DDT est réservée à des actions sanitaires, les populations de vecteurs ne sont plus exposées au DDT pour des raisons autres, ce qui réduit encore les candidats à une sélection et au développement de résistances* ».

Aujourd'hui, les types d'insecticides les plus utilisés sont les pyréthrinoides mais, comme on le constate avec les punaises de lit, les insectes commencent à développer des résistances. Il serait donc nécessaire de disposer d'un autre produit à utiliser en alternance.

De nos jours, rares sont ceux qui contestent l'interdiction du DDT en tant que pesticides d'épandage dans l'environnement, mais son utilisation intradomiciliaire demeure un outil à usage sanitaire sûr et efficace.

Pourtant, aucune figure politique n'a proposé de revenir sur l'interdiction du produit même qui a permis d'éradiquer les punaises de lit au milieu du XX^e siècle. Aussi, cette infestation, in fine, risque de déboucher sur une énième extension du domaine d'intervention de l'État, pour un résultat coûteux et inefficace. Elle est malgré tout réclamée par une majorité de Français.

Étienne Fauchaire

Paradis fiscal ?

Il n'a été question, ces dernières semaines, que de taxation des superprofits, de taxation accrue des pétroliers et de tous les « *profiteurs de crise* », d'augmentation de la taxe sur les billets d'avion, de celle sur l'alcool, de la hausse des taxes foncières, de la création d'un ISF vert, etc. D'ailleurs les impôts ne baissent pas en France qui figure toujours parmi les pays qui taxent le plus le travail et le capital au monde.

Alors l'annonce, par le journal *Les Échos*, de la création d'un paradis fiscal sur le sol français, a de quoi surprendre. Mercredi 18 octobre, des députés de la majorité, soutenus par le Gouvernement, ont déposé un amendement au projet de loi de finances pour 2024 créant un cadre fiscal particulièrement clément pour les fédérations sportives internationales. Ainsi, dévoilent *Les Échos*, « *dès l'an prochain, ces organisations ne paieront pour ainsi dire pas d'impôts en France. Elles seront exonérées de l'impôt sur les sociétés, de cotisation foncière des entreprises, ainsi que de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Et – doublé gagnant – les salariés de ces structures auront également droit à un régime de faveur : ils ne paieront pas l'impôt sur le revenu pendant cinq ans* ».

Ce régime de faveur a pour principal objectif d'attirer la Fifa, la fédération internationale de football. Le président de l'organisation, Gianni Infantino, aimerait en effet quitter Zurich, pour tourner définitivement la page des scandales financiers.

Dans son rapport annuel, précisent *Les Échos*, la Fifa indique être imposée en Suisse « *selon le régime fiscal ordinaire auquel sont soumises les associations* », soit à 4,25 % des bénéfices nets. Paris propose donc, ni plus ni moins, de faire mieux que Zurich. Non pas 4,25 % d'impôt sur les bénéfices, mais 0 % ! Le Gouvernement met donc en place un régime fiscal dérogatoire, comme il l'a fait à l'intention des banques installées à Londres pour qu'elles rejoignent Paris.

Construire un paradis fiscal en France pour la Fifa – qui, soit dit en passant, ne sait que faire de son argent – alors que les Français vont continuer de vivre dans un enfer fiscal est proprement scandaleux.

Philippe Carbon

Le Hamas et Poutine

À son retour d'Israël, le président Biden, dans une brève allocution le 19 octobre, a comparé le Hamas et Poutine qui s'attaquent à une « démocratie voisine ». Il mettait ainsi sur un même plan Israël et l'Ukraine, son intention étant de convaincre le Congrès américain de voter des plans d'aide aux deux pays à la fois. La Chambre des Représentants est en effet paralysée par la révolte d'élus trumpistes contre la présidence qui était pourtant tenue par un républicain mais trop modéré à leurs yeux. Les mêmes sont réservés sur la poursuite de l'aide à l'Ukraine. En revanche ils

■ **Terrorisme** : À Bruxelles vers 19 h 15, le 16 octobre, un sans-papiers et sans domicile fixe tunisien de 45 ans, a assassiné deux supporters de foot suédois, en blessant un troisième, par arme à feu. Un message sur Internet revendique cet acte au nom de l'État islamique contre la Suède où des Corans ont été récemment brûlés. L'assassin a été tué par la police le 17 octobre lors d'une tentative d'interpellation dans un café de Schaerbeek. L'auteur de l'attentat, condamné de droit commun et évadé de prison en Tunisie, était entré en Italie en 2011 par l'île de Lampedusa, puis s'était rendu en Suède, où il avait été condamné et emprisonné en 2012-2014 pour trafic de drogue, avant d'être expulsé vers l'Italie puis de s'installer en Belgique où sa demande d'asile avait été refusée en 2020. Il avait reçu un ordre de quitter le territoire en 2021... Selon ses proches, il ne présentait pas le profil d'un islamiste radicalisé...

■ **Israël** : Le président Biden s'est rendu à Tel-Aviv le 18 octobre, mais la suite de sa visite prévue à Amman où il devait rencontrer le roi de Jordanie, le président de l'Autorité palestinienne et le président égyptien a été annulée à cause de l'explosion d'une roquette sur l'hôpital Ahli (au moins 50 morts, près de 500 morts selon le Hamas, et des centaines de blessés) dans la bande de Gaza, dont Israël dément fermement être à l'origine malgré les accusations du Hamas et de toute l'opinion publique arabe.

La proposition du président Zelensky de faire une visite de solidarité en Israël a été rejetée par les autorités israéliennes.

Une femme et sa fille, otages du Hamas, de nationalité américaine, ont été libérées le 20 octobre et transférées en Israël par la Croix Rouge. Le Qatar s'emploierait activement à faire libérer d'autres otages civils sur les quelque 200 qui sont aux mains du Hamas.

Le président Macron a rendu visite à Israël le 24 octobre.

■ **Nouvelle-Zélande :** Lors des législatives du 14 octobre, la coalition de droite, menée par Christopher Luxon, 53 ans, ancien PDG de la compagnie aérienne Air New Zealand, a obtenu la majorité des 120 sièges du Parlement. Les conservateurs du Parti national auraient 50 sièges et les libéraux de l'ACT 11 sièges. La droite pourrait également conclure un accord de gouvernement avec le parti populiste New Zealand First (8 sièges). Le parti travailliste, au pouvoir depuis 2017, n'obtient que 34 sièges.

■ **Chine :** Le 18 octobre, le président Xi Jinping accueillait à Pékin les représentants de 130 pays pour le forum des « Nouvelles routes de la soie » renommées « La ceinture et la route », et qui auraient généré, selon lui, 1 900 milliards d'euros de contrats depuis dix ans. Les présidents Poutine et Orban étaient au premier rang des invités. Le président indonésien Joko Widodo (dont le pays doit plus de 20 milliards à la Chine qui lui a vendu un réseau de TGV) a évoqué à la tribune, en termes prudents, l'insoutenable des dettes de nombreux partenaires de la Chine. Selon certaines sources, les créances de la Chine envers ceux-ci pourraient s'élever à environ 800 milliards d'euros.

soient inconditionnellement acquis à Israël. Le danger est donc que la priorité passe au soutien à Israël au détriment de l'appui à l'Ukraine.

Le président Zelensky avait tout de suite compris l'enjeu. Lors de son dernier voyage à Washington le mois dernier, il n'avait déjà plus reçu le même accueil. Il avait perçu une certaine fatigue. Le 7 octobre, il a commencé à s'inquiéter sérieusement. Il a ensuite assisté au ballet diplomatique des Européens sur le terrain. Le déplacement de Biden à Tel Aviv le 18 octobre pouvait donner un mauvais signal. D'où ce saut qualitatif dans le discours de la Maison Blanche pour le rassurer.

Est-ce simplement un parallèle ou les États-Unis veulent-ils dénoncer une collusion entre Poutine et le Hamas ? Certains franchiront allègrement le pas. La Russie s'est rapprochée de l'Iran sur de nombreux plans, et Poutine a sauvé Hafez-al-Assad en Syrie. Toutefois, Biden n'a pas souhaité mettre en cause Téhéran.

La Russie et Israël ont coutume de se ménager. Le gouvernement de Netanyahu n'a pas souhaité accueillir le président Zelensky qui avait immédiatement présenté ses condoléances et se proposait d'effectuer une visite sur place. Depuis le début du conflit, elle lui avait refusé une aide militaire, notamment la cession du fameux dôme de fer, et se limitait à une assistance humanitaire. Poutine en revanche a durci ses critiques à l'égard du traitement des populations civiles palestiniennes. Il l'a fait notamment depuis Pékin le 17 et 18 au 3e sommet des BRI (Routes de la soie). Il s'agissait pour lui de se démarquer par rapport à la vi-

site de Biden en Israël mais surtout de se rendre populaire auprès des pays du Sud qui, à la faveur du siège de Gaza, sont de plus en plus nombreux à ne pas condamner Moscou.

Le même jour, douze États membres du Conseil de Sécurité de l'ONU votaient en faveur d'une résolution présentée par le Brésil condamnant les actes terroristes du Hamas, les prises d'otages, les attaques contre les civils, et demandant la libération immédiate de ceux-ci et des « pauses » humanitaires. La France et la Chine avaient voté pour. Le Royaume-Uni et la Russie s'étaient abstenues. En vain : les États-Unis ont mis leur veto : 1 contre 14, le un l'emporte ! Incompréhensible blocage des Nations Unies dont on n'attendait certes pas grand-chose mais qui auraient pu dans ce cas faire le service minimum. Biden était à Tel-Aviv et voulait se réserver le bénéfice d'un accord humanitaire. Bilan : 20 camions. Où est la puissance américaine ?

Dominique Decherf

Désinformation

Bien que le terme apparaisse au début des années 1900, c'est la Grande Guerre qui a popularisé le mot bobard au sens de fausse nouvelle destinée à déconsidérer l'ennemi. Les spécialistes du renseignement ont ensuite parlé de contre-information, d'intox et de désinformation. Aujourd'hui, fake news fait partie du vocabulaire courant, souvent utilisé pour stigmatiser un adversaire accusé de répandre des contre-vérités.

Or, comme en 1914, le bobard sévit sur les champs

de bataille et cette traînée de poudre se répand chez les civils. On vient d'en avoir, après l'Ukraine, un exemple frappant avec l'hôpital de Gaza qui aurait été détruit, volontairement bien sûr, par l'armée israélienne, avec plusieurs centaines de morts. Comme la nouvelle était de source palestinienne et que l'État juif s'est d'abord contenté de dire qu'il ne possédait aucune information, elle est devenue une évidence. Dans le monde arabo-musulman en particulier, tout le monde a pensé Israël coupable. Un État comme la Turquie a mis ses drapeaux en berne pendant trois jours tandis que des manifestations se répandaient dans nombre de pays.

En réalité, tout indique que le nombre de morts a été surestimé, que c'est le parking de l'hôpital qui s'est trouvé le plus touché et, surtout, que l'explosion semble avoir été provoquée par un tir raté du Jihad islamique depuis Gaza même, ce qui semblerait confirmé par des écoutes téléphoniques israéliennes de responsables palestiniens.

Les médias sérieux, comme la BBC, se sont livrés à une enquête certes difficile mais révélatrice. On a ainsi compris que la précision de départ indiquant que l'origine de l'information venait du Hamas contrôlant Gaza avait été gommée pour transformer l'annonce en un fait incontestable universellement reconnu. À partir de là, tous les excès devenaient possibles dans les rues et les politiques se devaient d'emboîter le pas à ce qui n'était plus une rumeur, mais la seule réalité. Le temps des bobards était revenu.

Précy

Le combat de François pour la Paix dans l'Ordre de la Charité

par Denis Lensel

Parfois défini comme un « *pape urgentiste* », François essaye de désamorcer les bombes et les mines qui sont sur le chemin de l'humanité pour ralentir le déclenchement de l'engrenage redoutable de la guerre.

Dès son arrivée sur le siège de Pierre en 2013, le Saint-Père avait lancé un cri d'alarme, en déclarant que la Troisième guerre mondiale avait « *commencé par morceaux* ». Aujourd'hui, il tente de convaincre Israéliens et Palestiniens de sortir de la spirale infernale et vertigineuse de la violence réciproque, où le mépris des uns a provoqué la haine des autres, et où la vengeance provoque de nouvelles représailles sans fin.

La sauvegarde de la paix est probablement le motif principal des rencontres que le Pape François a eues avec des personnalités représentant des autres religions, des Juifs en Terre Sainte ou des Musulmans comme à l'université Al Azhar au Caire. Il se situait globalement dans la ligne des grandes réunions interreligieuses de prière organisées à Assise dès 1986 par Jean-Paul II, et poursuivies par Benoît XVI.

Le pape François essaye aussi de sauvegarder l'unité de l'Église, comme signe de paix aux yeux d'un monde troublé, dans un esprit évangélique de fidélité et d'ouverture : fidélité doctrinale à l'essentiel, le cœur de la foi, et ouverture pastorale aux périphéries de la société et du monde.

Il effectue ainsi des démarches pacificatrices au sein de l'Église, comme en témoigne aussi sa Lettre apostolique de cet été sur Blaise Pascal, « *Grandeur et misère de l'homme* » : un geste symbolique de réconciliation historique avec les tenants de la mémoire douloureuse de Port-Royal, pour refermer la parenthèse béante de plus de trois siècles de controverses théologiques superflues et stériles. Et mettre enfin un point final à des exclusions polémiques que Pascal avait désavouées au terme de sa vie prodigieuse de génie peu à peu sanctifié.

Apôtre de la Charité et de la Paix après une conversion fulgurante, Blaise Pascal a dénoncé les guerres civiles comme « *le plus grand des maux* », et leurs responsables comme coupables d'un énorme péché.

Pascal a situé le domaine surnaturel de l'« Ordre de la Charité » du Cœur au sommet de la vie humaine à la suite du Christ, à un niveau infiniment plus haut dans la sagesse que celui de l'intelligence humaine, expliquait-il. En lui rendant hommage, le Pape François s'est lui-même situé à ce niveau, auquel les intellectuels n'accèdent pas facilement... , comme on a pu encore le constater récemment : à preuve la tribune polémique et méprisante que des universitaires corporatistes lui ont opposée dans un journal français à propos de sa belle lettre apostolique, en lui attribuant une approche jugée approximative et une volonté supposée de manipulation...

À la fin de sa vie douloureuse mais féconde, Pascal avait donc renoncé à croiser le fer avec les Jésuites de l'époque, ses anciens adversaires. Aujourd'hui, un Pape jésuite à la spiritualité franciscaine lui répond favorablement avec une bienveillance fraternelle. Il admet que ce génie sanctifié qu'était Pascal, reconnu et admiré sans le monde entier, peut être encore aujourd'hui un guide pour la vie. Et un maître pour les artisans de paix, face à la « *misère des hommes sans Dieu* ». ■

Denis Lensel est l'auteur de *Le Bonheur de Pascal – lettre ouverte au Pape François*, éditions Saint-Léger – 160 pages – 15 €

ros. La Chine demande aux Nations unies d'adopter ses normes quant à l'intelligence artificielle.

■ **Mer de Chine :** Deux collisions entre navires ont eu lieu dans les Spratleys, le 22 octobre à environ 25 kilomètres de l'atoll Second Thomas Shoal. Elles mettent en cause un navire de ravitaillement militaire philippin et deux navires de garde-côtes, un chinois et un philippin. Cet atoll est contrôlé par des soldats philippins depuis 1999, mais revendiqué par la Chine qui bétonne, depuis 2014, sept îlots et récifs de l'archipel des Spratleys pour en faire des bases avancées de la zone maritime dite « *des 9 traits* », malgré les protestations des Philippines, du Vietnam, de la Malaisie, de Brunei, du Japon... et le refus de ses prétentions par la Cour permanente d'arbitrage de La Haye en 2016... Convoqué à Manille, l'ambassadeur de Chine aux Philippines a délégué son premier secrétaire...

■ **Ukraine :** L'Ukraine aurait reçu la livraison d'une vingtaine de missiles américains ATACMS d'une portée de 165 km. Elle en aurait déjà tiré quelques-uns. Le président Poutine a déclaré le 18 octobre à Pékin que « cela ne changera pas fondamentalement les choses sur les zones de contact et ne fera que retarder l'agonie de l'Ukraine ».

■ **Iran :** La chercheuse franco-iranienne Fariba Adelkhah, arrêtée en Iran en 2019 et libérée en février avec interdiction de quitter l'Iran, a pu regagner la France le 18 octobre. Quatre Français sont toujours détenus en Iran, ainsi qu'une dizaine

L'état de droit coupable prés

par Christian Fremaux, avocat honoraire

Les plus attentifs remarqueront que j'ai écrit l'état avec un petit é. C'est exprès. Face à la délinquance, aux terrorismes, aux menaces de toutes natures, aux objections concernant les migrants par la Cour de Justice de l'Union Européenne à Luxembourg (CJUE) et celles de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg (CEDH) on entend monter un cri unanime: que fait l'État? avec un grand E. Il applique le droit existant et met en place les conditions pour que les libertés demeurent et soient effectives. Ainsi que les devoirs.

On sait que l'État c'est nous les citoyens qui avons démocratiquement délégué à des élus le soin de nous gouverner, d'utiliser les fonctions régaliennes comme l'armée et les forces de l'ordre, outre la justice et tout ce qui sert à la redistribution par l'impôt, les taxes, les aides. L'État qui est l'ensemble des services publics et qui gouverne par des politiques qui dirigent les fonctionnaires notamment et dépense l'argent public n'a pas de droits propres sauf en des matières précises et délimitées.

Il est sous le contrôle des tribunaux dont des décisions commencent à agacer ou étonner car la justice n'est pas faite pour créer un nouvel ordre social idéal en théorie et pour bâtir une société telle que des élites auto-éclairées la voudraient. Mais pour appliquer le droit qui émane de la volonté

populaire. En général le citoyen préfère la victime à l'assassin ou au trafiquant et respecte plus la loi que celui qui la viole ou la déclare liberticide au nom de ses convictions ou d'un prétendu état de nécessité. Racine décrivait les hommes tels qu'ils sont: Corneille tels qu'ils devraient être. Le réalisme est préférable.

Nous sommes dans un état de droit. À ne pas confondre avec le gouvernement des juges. L'État n'existe que pour permettre le fonctionnement des institutions, exercer les pouvoirs de contraintes dont la violence légitime, et conforter la démocratie avec la séparation des pouvoirs chère à Montesquieu même si le Général de Gaulle en 1958 a voulu que la magistrature reste une autorité et ne soit pas un pouvoir. Ce qui rend les juges furieux. L'État veille à la répartition des compétences avec ses préfets et avec les communes et entités locales multiples. L'État doit donner l'impulsion pour libérer les énergies économiques et sociales notamment et pour réduire les inégalités et les discriminations donc œuvrer pour le progrès et l'avenir. Par exemple réindustrialiser. Ou nous défendre contre toute agression partout. On ne peut vivre en ayant peur et en baissant les bras car il serait trop tard.

Outre la nécessité de maintenir notre niveau mondial comme puissance et de faire en sorte que notre spécificité française de nature universelle ne soit pas

absorbée progressivement par des cultures ou des comportements qui ne correspondent pas à nos traditions et valeurs républicaines et qui ne soit pas vidée de sa substance à l'intérieur de nos frontières par ceux à qui on a tendu la main, vigilance permanente qui devient ingrate chacun s'en aperçoit.

L'État ne doit pas encourager des individus ou groupements par inaction ou faiblesse ou le syndrome de ne pas faire de vagues, à l'importation de conflits extérieurs et ne pas créer de fait des espaces où certains pensent que leurs libertés ou idées sont supérieures aux droits de la collectivité et aux devoirs de tous les citoyens et de ceux qui sont sur notre territoire. L'État ne peut renoncer. Ou reculer car plus on est faible plus on est menacé et frappé. La société a évolué vers la violence et les contestations. L'État doit se remettre en question. Et tout faire pour bétonner la nation.

L'état de droit est fondamental. Il a été théorisé par le juriste Hans Helsen début XXe siècle. C'est un État dans lequel les textes juridiques sont hiérarchisés de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée et contrôlée. Mais pas annihilée. Il repose sur trois piliers: le respect de la hiérarchie des normes (traités internationaux, Constitution, lois, décrets, règlements, arrêtés... et les décisions judiciaires). Avec la séparation des pouvoirs et l'égalité des citoyens devant la loi. C'est la

prééminence du droit sur le politique par équilibre subtil qui ne doit pas être rompu en faveur de l'un ou l'autre. On ne peut tolérer que des quidams s'affranchissent de toutes règles communes. Mais qui profitent des dispositions de la loi quand cela les arrange. Sinon on va mourir de notre état de droit organisé pour ne choquer personne ni la commission de Bruxelles ce qui devient de l'utopie et parce que la loi devient une option. Une démocratie peut disparaître pour moins que cela. L'abus de droit individuel peut tuer. Les croyances individuelles ne peuvent l'emporter.

L'État n'a pas de droits spécifiques ou personnels qui lui permettraient de choisir arbitrairement nos modes de vies. L'État c'est nous. S'il ne fait rien il est critiqué et s'il agit d'initiative et que cela tourne mal il est vilipendé. Les citoyens-électeurs existent et doivent être consultés. Paradoxalement même aussi ceux qui ne vont pas voter car cela ne servirait à rien puisque selon eux tous les politiques seraient des voyous, sauf ceux dont ils sont militants. Cependant ils vont défiler dans les rues pour s'exprimer!

Ceux qui votent pour des extrêmes exigent des solutions immédiates qui n'ont aucune chance de marcher! Comme accueillir toute la misère du monde au nom du cœur ou au contraire avec la même affirmation mais dans un sens contraire, la renvoyer. Or les pays de départ ne délivrent pas des

umé ?

laissez-passer consulaires et les juridictions internationales nous interdisent toute vraie mesure sauf à revoir nos traités et changer nos lois. Faire que le droit européen soit subsidiaire et le droit national prioritaire. Ce qui est possible mais n'est pas pour demain. La République a besoin de résultats consensuels et d'une réglementation forte compatible avec notre état de droit. Avec des politiques courageux sans électoralisme.

L'État doit être impitoyable avec ceux et celles qui veulent mettre à mal notre modèle civilisationnel. Et nous devons conserver notre état de droit. D'abord parce qu'il n'est pas question d'utiliser les moyens et méthodes de nos ennemis. Ensuite parce que depuis des siècles nos valeurs se sont imposées et sont un réflexe de fierté et de grandeur pour nous. « France mère des arts, des armes et des lois » a écrit Joachim Du Bellay.

La réforme de l'État ne se fait pas. Balzac a en avait déjà parlé dans sa Comédie humaine. L'ancien ministre M. Allègre voulait dégraisser le mammoth. M. Jouyet ancien récent ministre vient de battre sa coulpe sur les pesanteurs de la bureaucratie [« Est-ce bien nécessaire M. le ministre? » Albin Michel 2023]. L'appareil d'État est bloqué. Conservez notre état de droit qui est innocent. Nous avons les dirigeants que nous nous sommes donnés. L'intérêt général mérite bien un engagement ardent et réfléchi de tous. ■

d'autres ressortissants occidentaux gardés en monnaie d'échange par le régime islamiste.

■ **Madagascar** : La campagne en vue de l'élection présidentielle des 16 novembre et 20 décembre prochains se poursuit dans un contexte de tensions. Après avoir procédé à l'arrestation d'adversaires du président Andry Rajoelina, en lice pour un second mandat, le gouvernement a réprimé une manifestation tenue par l'opposition le 19 octobre.

■ **Niger** : La junte militaire a accusé le président Mohamed Bazoum d'avoir tenté de s'échapper du palais présidentiel le 19 octobre. La garde a été renforcée auprès de lui.

■ **Mali** : La Minusma a retiré ses casques bleus tchadiens de la région de Kidal, de Tessalit et d'Aguelhok, où les forces gouvernementales secondées par des Russes tentent de les remplacer.

■ **Pologne** : Au terme du dépouillement du scrutin législatif tenu le 15 octobre, le parti national-conservateur Droit et Justice et ses alliés, au pouvoir depuis 2015, ont perdu leur majorité parlementaire. Pourtant arrivée en tête avec 194 élus à la Diète, la droite unie devra s'incliner devant une probable alliance de gouvernement entre la Coalition civique de Donald Tusk (157 sièges), qui revendique la victoire, et les partis de gauche et du centre (91).

■ **Venezuela** : Grâce aux bons offices joués par la Norvège, le gouvernement et l'opposition ont signé, le

17 octobre, un accord reconnaissant les droits des partis politiques et entérinant l'organisation d'une élection présidentielle dans la seconde moitié de l'année 2024. Dès le lendemain, les États-Unis ont annoncé l'allègement des sanctions économiques contre Caracas, à la grande satisfaction de Nicolás Maduro.

■ **Argentine** : Le premier tour de l'élection présidentielle avait lieu le 22 octobre entre la conservatrice Patricia Bullrich, éliminée avec 23,8 % des suffrages, le péroniste Sergio Massa, arrivé en tête avec 36,6 % et le libertarien Javier Milei, 30 %. Le second tour entre ces deux derniers aura lieu le 19 novembre pour une investiture le 10 décembre.

■ **Arménie** : L'Arménie a demandé à la Cour internationale de Justice (CIJ) dix mesures conservatoires à l'encontre de l'Azerbaïdjan, jeudi 12 octobre, quant à l'Application de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

■ **Belgique** : Apprenant que ses services n'ont pas traité une demande d'extradition formulée par la Tunisie en août 2022 à l'encontre du terroriste Abdeslem Lassoued, qui a tué, le 16 octobre, deux supporters suédois à Bruxelles, le ministre belge de la Justice, Vincent Van Quickenborne, a présenté sa démission le 20 octobre.

■ **Téléphonie** : Le géant finlandais du téléphone a annoncé le 19 octobre qu'il allait supprimer 14 000 postes dans le monde, pour faire face à la baisse des inves-

Parker Solar Probe

Jamais une telle vitesse n'avait été atteinte par du matériel fabriqué par l'être humain. La Nasa vient de révéler que la sonde Parker Solar Probe lancée en août 2018 pour approcher et étudier la couronne du soleil avait atteint la vitesse de 635,266 km, arrivant à seulement 7,26 millions de km du Soleil. Le calcul a été réalisé le 27 septembre au cours du septième passage autour du soleil.

À titre de comparaison, un avion commercial vole à 900 km/h et une balle de fusil à 1 500 km/h. Il est évident que ce record n'est pas près d'être dépassé.

La mission de cette sonde doit durer jusqu'en 2025. Cela doit permettre aux scientifiques de comprendre le fonctionnement du Soleil et ses impacts sur la planète Terre. Onze passages à proximité du Soleil sont prévus, avec probablement de nouveaux records de vitesse pour la sonde.

La couronne solaire étudiée par la sonde présente une température atteignant le million de degrés, à l'origine du vent solaire. Le CNES participe aux expériences. La Nasa estime déjà avoir reçu plus du double d'informations attendues pour cette mission. Parmi les recherches qui intéressent les astrophysiciens, il y a la question de comprendre pourquoi la température aux abords du Soleil est largement supérieure à celle de sa surface. Il faudra sans doute attendre 2025 lorsque la sonde sera à 7 millions de km du Soleil pour en apprendre plus.

Philippe Buron Pilâtre

Maurice Barrès, « le grand inconnu » chez

Le 14 octobre au château de Combourg, a été remis à Emmanuel Godot le prix Combourg Châteaubriand * pour son ouvrage *Maurice Barrès, le grand inconnu 1862-1923* (éd. Tallandier). Nous reproduisons ci-dessous le discours de Philippe de Saint Robert.

Barrès, je pense, n'est pas tant inconnu, que méconnu. C'est toujours apparemment un méconnu qui attend sa Pléiade chez Gallimard où l'on publie aujourd'hui de bien moindres auteurs. Aussi soyez remercié ici, au nom de Châteaubriand, pour l'ouvrage que vous venez de lui consacrer en ce centième anniversaire de sa mort précoce, en décembre 1923, à l'âge de 62 ans. Votre ouvrage est plus et autre chose qu'une simple biographie. « *J'ai voulu dans ce livre, écrivez-vous, donner aux œuvres de Barrès la place qu'elles méritent, les restituer dans leur dimension expérimentale voire maïeutique, comme autant d'essais tentés par un homme non seulement pour comprendre le sens de sa vie, mais encore pour l'orienter, pour l'infléchir, l'ajuster.* » Et ajoutez-vous, « *en insufflant [dans la société] un état d'esprit qui lui fait défaut, un supplément d'âme.* »

Un ressentiment veut aujourd'hui encore faire peser, non seulement sur sa mémoire, mais sur l'œuvre de l'écrivain, une chape de méchanceté recuite. L'affaire Dreyfus, effet indirect de la défaite de 1870, a été l'erreur judiciaire de toute la France – opinion publique, journalistes hystérisés, politiciens incités à se quereller, justice trompée. Dreyfus condamné, « *Barrès rejoint le cortège des dénonciateurs, lui qui sait, mieux qu'un autre, que la haine emporte tout.* » Il s'en est fallu de peu que Jaurès aussi ne se fourvoie, mais personne n'en parle. Aussitôt Dreyfus innocenté, Barrès, à la différence de Maurras qui s'entêtera toute sa vie, tourne cette page

douloureuse des erreurs judiciaires en pleine Chambre des députés et déclare : « *Depuis vingt-quatre heures, par une autre vérité judiciaire, il est innocent. C'est une grande leçon, Messieurs, je ne dis pas de scepticisme, mais de relativisme qui nous invite à modérer nos passions.* »

En 1997, dans la collection « Ac-

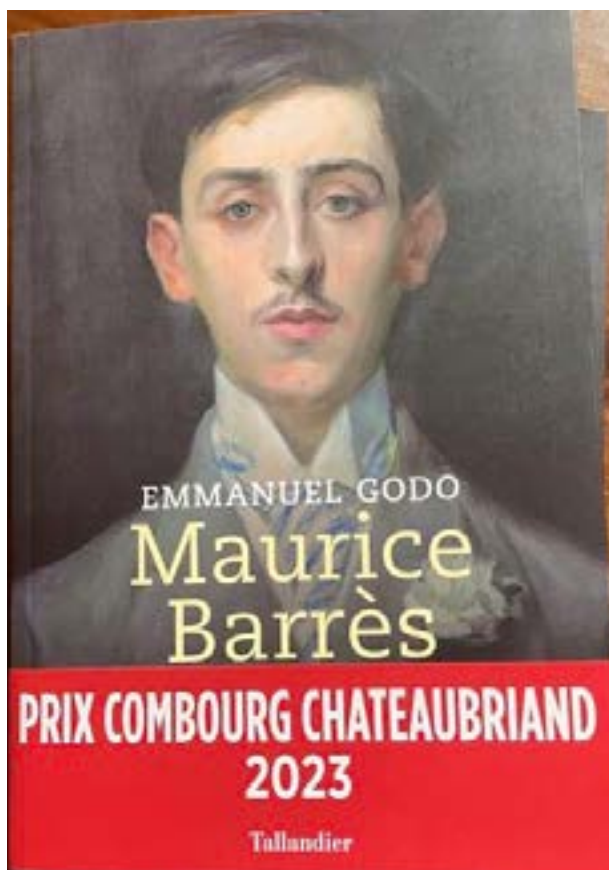
alors au destin d'un jeune normalien, Roger Cahan, tombé en Argonne, au premier jour de la guerre et dont il nous dit : « *Roger Cahan est justifié par Pascal.* » Ce n'est d'ailleurs pas sans surprise et sans bonheur que vous nous montrez l'importance de Pascal dans la pensée de Barrès, qui à bien des égards, peut nous sembler désinvolte lorsqu'on trouve dans ses *Cahiers* cette note étonnante : « *Je ne sais pas la vérité de la religion, mais je l'aime.* » Vous ajoutez : « *Il n'est pas abusif de dire que Barrès a fixé*

comme objectif à son œuvre de redonner le sens du sacré à un monde engagé pour sa perte dans une logique de désenchantement. » On croirait que vous nous parlez des jours que nous traversons.

Il nous semble toujours qu'il y ait deux Barrès, celui du *Culte du moi* qui le fit proclamer prince de la jeunesse, et celui du *Roman de l'énergie nationale* qui est une sorte d'histoire personnelle de la Troisième République au temps du boulangisme. C'est à tort, comme vous le montrez très bien, qu'on veut opposer ces deux époques de l'écrivain. En réalité, il a transposé ce culte du moi en un culte de l'attachement national, qui n'en est au fond qu'une réincarnation portée par les événements.

Je voudrais souligner cette part de Barrès que vous mettez en lumière en nous re-

plongeant dans sa vie politique que vous analysez avec beaucoup de pertinence. Attardons-nous sur cette vie politique qui a tant compté pour Barrès. Ce qu'on remarque ce sont les liens d'estime, de respect, et parfois d'admiration qu'il sut entretenir avec ses adversaires. L'assassinat de Jean Jaurès, le 31 juillet 1914, le touche profondément. Le lendemain, dites-vous, il est l'un des premiers à venir s'incliner sur la dépouille de celui qui



teurs de l'histoire », dirigée par Georges Duby, l'Imprimerie nationale réédite *Les grandes familles spirituelles de la France*, publiées par Barrès en 1917. Les Israélites y figurent en bonne place. C'est le « *déterminisme biologique*, écrit Pierre Milza dans sa présentation, *de la nation et des communautés qu'elle abrite qui se trouve remis en question par Barrès, à la lumière des événements de 1914-1918.* » Maurice Barrès s'attache

l'Enchanteur

par Philippe de Saint Robert

fut son adversaire politique. Il écrit à Madeleine Jaurès, sa fille: « *J'aimais votre père, alors même que nos idées nous opposaient l'un à l'autre et que je devais résister à la sympathie qui m'entraînait vers lui.* »

Par ailleurs, son amitié avec Léon Blum est toujours restée fidèle à elle-même au point qu'on publiera plus tard leur correspondance. Vous écrivez: « *La relation entre Blum et Barrès a toujours été chaleureuse. Léon Blum avait dédié à "M. Maurice Barrès, député de la 2^e circonscription de Nancy" le premier article d'analyse politique qu'il avait publié dans la Revue Blanche en 1892. Blum a admiré Barrès dès ses premiers écrits. Cette liberté d'esprit, de part et d'autre, devrait nous aider à déjouer l'ostracisme impitoyable que se vouent aujourd'hui nos acteurs politiques.* »

Maurice Barrès a été contesté de son vivant. Le rejet de Barrès a commencé dès le lendemain de la Grande Guerre, où il s'était si passionnément engagé par dévouement à sa chère Lorraine. On se souviendra que Romain Rolland l'a traité de « *rossignol du carnage* ». Il est vrai qu'au lendemain de la Grande Guerre l'opinion publique, épuisée par son effroyable bilan, devint peu à peu pacifiste, ce qui l'empêcha de toute évidence de se garder de la guerre suivante. Le nationalisme dont on lui tint rigueur n'était pourtant pas si excessif qu'on l'a cru: « *Le nationalisme barrésien, écrivez-vous, n'est pas un gros mot. Il cherche à instituer, entre les Français, un rapport d'amitié.* »

Il faut rappeler qu'à l'origine des contemporains de la grande littérature française qui marqua le siècle dernier dès ses débuts – Gide, Mauriac, Montherlant, Aragon, Malraux – il y eut Maurice Barrès où, soit dans *Le Culte du moi*, soit dans *Le Roman de l'énergie nationale*, soit alternativement dans l'un et l'autre, ils ont tous puisé et leur style et leur imagination, même s'ils ont su, pour parvenir à eux-mêmes, s'en détacher selon leur génie propre. Mauriac et Montherlant



Emmanuel Godo, né en 1965 à Chaumont-en-Vexin, est un poète, écrivain et essayiste français. Agrégé de lettres, docteur ès lettres, il est professeur de littérature en classes préparatoires au lycée Henri-IV de Paris. Il est aussi enseignant à l'Université catholique de Lille. Il donnera une conférence le 4 décembre à Paris VI^e à l'invitation de la Société des lecteurs de Maurice Barrès.

furent les plus explicitement reconnus, dès leur premier livre, par Barrès lui-même, et ils en furent toujours marqués, même s'il leur arriva de s'en détacher quelque peu – question de religion chez Mauriac, question de tempérament chez Montherlant. Faut-il rappeler que deux des principaux présidents de la V^e République furent des barrésiens parfaitement reconnus et assumés.

Vous concluez: « *Barrès n'a pas disparu de notre horizon mental. Il est partout là où des hommes cherchent à accorder leur vie à la musique immémoriale dont ils se découvrent les porteurs. Partout là où des libertés prennent conscience qu'il n'y a pas de fécondité individuelle et collective sans l'acceptation d'une discipline intérieure.* » C'est dire, cher Monsieur,

à quel point votre livre répond à une attente et à quel point nous vous en remercions. ■



* Le prix Combourg Chateaubriand est un prix littéraire français, créé en 1998 par Hervé Louboutin et la comtesse de La Tour du Pin Verclause. Il récompense chaque année un écrivain dont le style honore la mémoire et l'œuvre de Chateaubriand, qui passa au château de Combourg (Ille-et-Vilaine) une partie de sa jeunesse.

Les yeux grand ouverts

Sur le mur du fond de la scène vide, des vidéos se succèdent, moments de famille, voyages, la plage, la neige. Pourquoi tu m'aimes-tu ? voix off, accent québécois Est-ce que tu m'aimeras toujours ? Toujours en vidéo, Constance prend la parole, pour expliquer que ce que nous allons voir, c'était avant, et que dans son couple, tout va bien. *Bouh ! Oh, elle m'a fait peur ma Constance, qu'est-ce que tu m'as fait peur !*

Voilà dix ans que Constance et Jeremian sont en couple, ils vivent au Québec, depuis cinq ans ils essayent d'avoir un enfant. Ils sont venus en France pour les trente ans de mariage d'Hélène et Artus, les parents de Constance. Jeremian a envie de tourisme, le musée d'Orsay, un camembert rôti chez Papa. Constance retrouve les marques de son enfance, sa petite chambre, les Picard de sa mère, le cabinet de son médecin de père. Dans une maison où tout s'effondre, où Jérémian apprécie moyennement de dormir par terre, Constance va s'acharner à organiser une fête dont tout le monde se fout, y compris son père absent et sa mère flemmatique, désabusée et obsédée par la vie de *Lady Di*, d'ailleurs Lady Di est morte le jour anniversaire de leur mariage...

tiens, Constance et Jeremian se sont rencontrés la veille dudit jour. Jusqu'à ce que Constance comprenne que pour devenir femme, il faut qu'elle cesse de vouloir absolument rester l'enfant de ses parents, il faut qu'elle vive son histoire d'amour sans vouloir la relier à celle de ses parents, il faut qu'elle oublie ses promesses d'enfant, si belles soient-elles.



Pauline Cassan et Philippe de Monts ont conçu un spectacle trash, une mise en scène au cordeau, sur un fil permanent. Une scène vide, deux chaises, le spectateur peut y projeter les images de son histoire. Si la scène est vide, l'ambiance est immersive, hypnotique, lumière claire-obscur, sons permanents, des objets qui tombent des cintres.

Le texte est un labyrinthe bourré d'indices. Des toilettes bouchées dont la porte ne ferme pas. Un chien omniprésent qui n'est pas celui de la famille et qu'on enterrera dans le jardin. Un plafond qui s'effondre. Un

père qu'il ne faut pas déranger, à qui on ne parle pas. Pour explorer le monde des rêves, le somnambulisme de Constance, des mots ambigus qui interrogent. Au milieu de tout ça, Jeremian, ni parent ni enfant, adulte, il sait ce qu'il veut et voit le monde tel qu'il est.

Philippe de Monts est Jeremian, Québécois enjoué brut de fonderie. Pauline Cassan est à la fois Constance et sa mère, qui parfois se mélangent. À l'arrivée, une leçon de vie, de ces choses qu'on sait, qu'on a besoin d'entendre régulièrement. Pour être eux-mêmes, pour vivre leur propre histoire, les enfants doivent larguer les amarres d'avec leurs parents. Faute de quoi ils resteront leurs symptômes et s'épuiseront à vouloir tenir les promesses de son enfance, si belles étaient-elles.

Les Yeux Ouverts est un spectacle bien fait qui s'amuse à perdre le spectateur dans le labyrinthe hypnotique de ses propres souvenirs pour le mettre face à l'essentiel : ouvre les yeux, vis TA vie.

**Guillaume d'Azémar
de Fabrégues**

Au Théâtre de Belleville jusqu'au 30/11/23. Du mercredi au dimanche : 21h15, 19h00 ou 15h00 selon les jours. Durée : 1h25. Texte : Pauline Cassan, Philippe de Monts. Avec : Pauline Cassan, Philippe de Monts. Mise en scène : Philippe de Monts. Visuel : Sébastien Bonnabel.

Deux énigmes policières

Les éditions nantaises Zaleucus – du nom d'un mythique législateur grec du VII^e siècle avant notre ère – ont eu l'excellente idée de regrouper des textes d'auteurs de la littérature policière en les faisant commenter par des spécialistes contemporains. Il reste en effet toujours intéressant de voir le regard porté par des professionnels d'aujourd'hui sur des fictions qui se sont imposées dans l'esprit du public. On regrettera simplement que le système adopté aboutisse à élargir la marge extérieure du texte imprimé lorsqu'il faut y inclure l'écrit contemporain et que, au contraire, l'intérieure se trouve trop près de la reliure. On déplorera également les fautes de français ou d'impression, voire les mots oubliés, qui surprennent dans la lecture.

Cela dit, on ne boudera pas le plaisir de retrouver ces deux grands maîtres que furent Edgar Allan Poe et Gaston Leroux. L'éditeur a choisi de les réunir sur le thème du meurtre dans un lieu clos, une maison de la rue Morgue dans le quartier parisien Saint-Roch et un château au-dessus d'Épinay-sur-Orge. L'artère et la propriété sont fictives, mais les deux écrivains ont su créer un décor réaliste. Précisons que le texte d'Edgar Allan Poe, *The murders in the rue Morgue*, est ici présenté dans une nouvelle traduction, ce qui fera peut-être regretter celle qu'en donna Baudelaire.

Il y a une disparité évidente dans la taille des deux livres, de l'ordre de un à six. Quoique créés à 67 ans d'écart, l'un et l'autre sont justement considérés comme révélateurs du fonctionnement de la police et de la justice françaises des XIX^e et XX^e siècles. Ils s'articulent autour de deux personnages extrêmement doués pour résoudre les énigmes, le chevalier Auguste Dupin et le journaliste Joseph Rouletabille ; si le premier a influencé la création de Sherlock Holmes, il est difficile de ne pas voir dans le second une sorte de prototype de Tintin.

Pour les rattacher aux réalités contemporaines, l'éditeur a demandé de les commenter à un agent de la police scientifique et technique, Adrien Leclerc, et à un avocat, Me Julien Monier. Leurs interventions, assez réduites pour le second, permettent essentiellement de montrer l'évolution des techniques judiciaires : sans rien enlever à la qualité des observations et des déductions des deux héros, ils montrent ce que l'on peut réaliser aujourd'hui grâce aux nouvelles techniques telles que l'ADN et la préservation des lieux, à une époque où l'on n'avait pas conscience du principe de l'échange de Locard permettant de retrouver des traces sur place et plus loin. Mais l'essentiel ne reste-t-il pas dans le talent de ces écrivains qui ont su appâter le lecteur en lui proposant de résoudre des problèmes apparemment insolubles ?

Jean Étévenaux

Double assassinat dans la rue Morgue, de Edgar Allan Poe, commentaires de Adrien Leclerc, *Le mystère de la chambre jaune*, de Gaston Leroux, commentaires de Julien Monnier, Nantes, Zaleucus, 2023, 252 pages